



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 30 JUILLET 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRI

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage : 31 JUIL. 2020

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES ET AUX
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE TERACTEM

DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES COLLECTIVITES ET AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE TERACTEM

Monsieur le Président rappelle que la collectivité est actionnaire de TERACTEM, société anonyme à conseil d'administration au capital de 10 500 021 euros, mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisant pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation du représentant à l'assemblée spéciale des collectivités et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de TERACTEM.

Monsieur le Président invite en conséquence le Conseil à procéder à la désignation dudit représentant.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DESIGNE** Mme Julie MONTCOUQUIOL pour assurer la représentation de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles au sein de l'assemblée spéciale des collectivités et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de TERACTEM

- ➔ **AUTORISE** son représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment son président ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale, au conseil d'administration

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND



31 JUIL. 2020